

LES PAIEMENTS

1- Les paiements en espèces

a) Les achats au comptant

Pour les achats de faible valeur payés au comptant, les entreprises sont autorisées à comptabiliser en une seule écriture l'achat et son paiement dans le journal de trésorerie correspondant.

Document à comptabiliser : la pièce de caisse constatant le paiement (et/ou la facture réglée au comptant)

Date d'enregistrement : date du paiement (= date de facturation)

Journal : de caisse

Libellé : PC n° *numéro_de_la_pièce_de_caisse* (Achat de *produit_acheté*)

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
6. Achats	X		Net commercial (Montant après déduction des remises et des rabais) + TVA non déductible
44566 TVA déductible sur autres biens et services	X		Montant de la TVA déductible
53. Caisse		X	Montant du paiement (= montant de la facture)

b) Les autres paiements en espèces

Exemples : paiement d'une facture déjà comptabilisée, acompte sur salaire versé en espèces,...

Document à comptabiliser : la pièce de caisse constatant le paiement

Date d'enregistrement : date du paiement

Journal : de caisse

Libellé : PC n° *numéro_de_la_pièce_de_caisse* (*Type_d'opération* à *nom_du_tiers*)

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4. Tiers	X		Montant du décaissement
53. Caisse		X	Montant du décaissement

2- Les paiements par chèque

a) Les achats au comptant

Pour les achats de faible valeur payés au comptant, les entreprises sont autorisées à comptabiliser en une seule écriture l'achat et son paiement dans le journal de trésorerie correspondant.

Document à comptabiliser : le chèque⁽¹⁾ constatant le paiement (et/ou la facture réglée au comptant)
 Date d'enregistrement : date du paiement (= date de facturation)
 Journal : de l'établissement financier
 Libellé : Chèque⁽¹⁾ n° *numéro_du_chèque*⁽¹⁾ (Achat de *produit_acheté*)
⁽¹⁾ ou chèque postal

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
6. Achats (1)	X		Net commercial (Montant après déduction des remises et des rabais) + TVA non déductible
44566 TVA déductible sur autres biens et services	X		Montant de la TVA déductible
51. Établissement financier		X	Montant du chèque ⁽¹⁾ (= montant de la facture)

b) Les autres paiements par chèque

Exemples : paiement d'une facture déjà comptabilisée, paiement de dettes, acompte,...

Document à comptabiliser : le chèque⁽¹⁾ constatant le paiement
 Date d'enregistrement : date du paiement
 Journal : de l'établissement financier
 Libellé : Chèque⁽¹⁾ n° *numéro_du_chèque*⁽¹⁾ à *nom_du_tiers*
⁽¹⁾ ou chèque postal

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4. Tiers	X		Montant du chèque ⁽¹⁾
51. Établissement financier		X	Montant du chèque ⁽¹⁾

3- Les paiements par virement

Document à comptabiliser : l'ordre de virement constatant le paiement

Date d'enregistrement : date du paiement

Journal : de l'établissement financier

Libellé : Ordre de virement n° *numéro_de_l'ordre_de_virement* à *nom_du_tiers*

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4. Tiers	X		Montant du virement
51. Établissement financier		X	Montant du virement

4- Les paiements par prélèvement automatique

Document à comptabiliser : l'autorisation de prélèvement automatique⁽¹⁾

Date d'enregistrement : date du paiement

Journal : de l'établissement financier

Libellé : Prélèvement automatique⁽¹⁾ n° *numéro_de_l'autorisation_de_prélèvement_automatique* de *nom_du_tiers*

⁽¹⁾ ou le relevé de compte

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4. Tiers	X		Montant du prélèvement automatique
51. Établissement financier		X	Montant du prélèvement automatique

5- Les paiements par carte bancaire

a) Les achats au comptant

Pour les achats de faible valeur payés au comptant, les entreprises sont autorisées à comptabiliser en une seule écriture l'achat et son paiement dans le journal de trésorerie correspondant.

Document à comptabiliser : le ticket de carte bleue constatant le paiement (et/ou la facture réglée au comptant)

Date d'enregistrement : date du paiement (= date de facturation)

Journal : de l'établissement financier

Libellé : CB n° *numéro_du_ticket_de_carte_bleue* (Achat de *produit_acheté*)

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
6. Achats (1)	X		Net commercial (Montant après déduction des remises et des rabais) + TVA non déductible
44566 TVA déductible sur autres biens et services	X		Montant de la TVA déductible
51. Établissement financier		X	Montant du paiement (= montant de la facture)

b) Les autres paiements par carte bleue

Exemples : paiement d'une facture déjà comptabilisée, ...

Document à comptabiliser : le ticket de carte bleue constatant le paiement

Date d'enregistrement : date du paiement

Journal : de l'établissement financier

Libellé : CB n° *numéro_du_ticket_de_carte_bleue* à *nom_du_tiers*

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
4. Tiers	X		Montant du paiement
51. Établissement financier		X	Montant du paiement